

Décision n°2017.0067/DC/SJ du 31 mai 2017 du collège de la Haute Autorité de santé relative à la présidence de la commission technique des vaccinations

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 31 mai 2017,

Vu les articles L.161-37, L.161-41 et L.161-42 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 7 avril 2017 portant nomination du président et des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu le décret du Président de la République du 17 mai 2017 relatif à la composition du Gouvernement nommant Madame Agnès BUZYN ministre des solidarités et de la santé ;

Vu le règlement intérieur du collège ;

Vu le règlement intérieur de la commission technique des vaccinations ;

Vu la déclaration publique d'intérêts de Madame Elisabeth BOUVET ;

Décide :

Article 1^{er}

Madame Elisabeth BOUVET assure la présidence de la commission technique des vaccinations jusqu'à la nomination du président de la commission technique des vaccinations par le prochain président du collège.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de la Haute Autorité de santé.

Fait le 31 mai 2017.

Pour le collège :
Le président de séance,
PR C. THUILLEZ
Signé